



A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S A S au capital de 4 000 000 €

R C S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 27/02/2025

Echéance le : 31/03/2025

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
5058349	0165285	CDE 11L47J8S2		Zone Expedition : 03				5803032
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe €	Remise %	Prix unitaire net hors taxe €	Montant €
** BL 5803032 DU 27/02/2025 **								
MODUS EY 924 KX								
COMMENTAIRE R.A. : MODUS EY 924 KX								
NUMERO DE COMMANDE : 11L47J8S2								
I: BALAI ESSUIE VITRE AV AM		VAL583986 E19F02	1,00	4	29,60	50,00	14,80	14,80
I: BALAI ESSUIE VITRE AV AM		VAL583991 E19H03	1,00	4	32,00	50,00	16,00	16,00
----- SOUS-TOTAL PIECES -----			30,80					
CHER CLIENT								
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.								
VOUS Y RETROUVEREZ VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS								
CATALOGUES AINSI QU'UN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.								
SIL NEST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT								
Total hors taxe €			Montants T.V.A. €			Total T.T.C €		
PI : 30,80			(4) 20,000			36,96		
MO : 0,00			30,80					
DIV : 0,00			6,16					

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
5058349	0165285	5803032
Echéance le :	31/03/2025	
27/02/2025	36,96	



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.